

Date de dépôt : 1^{er} avril 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Mathilde Captyn : Motion sur l'endettement des jeunes (M 1678) : l'Etat a-t-il fait quelque chose ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 mars 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Alors que nous attendons toujours la réponse du Conseil d'Etat à la motion 1678, malgré les six mois de délai légal dépassé, il nous semble important de savoir si l'Etat a pris en main le contexte délicat de l'endettement des jeunes. Plus précisément :

Ma question est la suivante :

- *Quand le Conseil d'Etat prévoit-il de répondre à la motion 1678 ?*
- *L'Etat a-t-il pris en compte la problématique de l'endettement des jeunes dans son administration ?*
- *L'Office des Poursuites et Faillites a-t-il un mandat de prévention à ce sujet ?*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat prend très au sérieux la problématique de l'endettement des jeunes, puisqu'un groupe de travail « Endettement des jeunes » a été constitué au printemps 2006 et s'est réuni pour la première fois en avril 2006 dans l'objectif d'élaborer « un concept de sensibilisation à l'endettement des jeunes dans le cadre de l'instruction publique » et de répondre à la motion 1678 déposée le 20 mars 2006 dont les auteurs partageaient la même préoccupation.

Les travaux ont donné lieu en octobre 2007 à un rapport qui a été présenté au Conseil d'Etat, et le groupe de travail a notamment pris connaissance avec

intérêt du rapport de la commission des affaires sociales adopté par le Grand Conseil le 15 juin 2007. La proposition du groupe de travail portant sur une phase pilote dans des classes pour prévenir ou enrayer les risques d'endettement auprès des jeunes a été validée.

Les travaux se sont poursuivis pour préparer les interventions dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) qui accueillent une population scolaire « à risque » concernant l'endettement. Les jeunes en formation dans les CFP sont effectivement des « apprentis » et perçoivent de ce fait un revenu qu'ils doivent apprendre à gérer.

L'Office des poursuites a donc été chargé d'organiser l'intervention dans les classes de terminales des CFP. Cette démarche inclut la participation des 15 maîtres qui accueilleront dans leurs cours de culture générale des intervenants extérieurs, de fin avril à mi-mai 2009.

Par ailleurs :

- Une formation continue destinée à l'ensemble des maîtres de culture générale, organisée en 2008-2009 par la Fédération romande des consommateurs, aborde la question de l'endettement et de la surconsommation. La brochure « Petit manuel pour acheter et consommer sans dettes » de C. Amarelle, N. Peter et Mix&Remix, sera utilisée par les enseignants qui le souhaiteront.
- Le Centre de formation professionnelle arts appliqués a sollicité en novembre 2008 l'intervention de la troupe Le Caméléon, spécialiste de la mise en œuvre interactive avec le public. 100 élèves, en formations duales ou plein temps, ont ainsi été sensibilisés à la problématique.

Au terme de l'année scolaire, le département de l'instruction publique dressera le bilan de ces activités et de la meilleure suite à leur donner. La Chambre des médiateurs de Genève sera associée à ces réflexions.

Le Conseil d'Etat, sur proposition du département des institutions, répondra donc au rapport sur la motion 1678 suite à cette phase pilote, de manière à présenter un rapport circonstancié sur l'ensemble du processus mis en œuvre pour répondre efficacement à la problématique de la prévention de l'endettement des jeunes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler